

N°2026/32

DEPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS

COMMUNE
D'
AUXI-LE-CHATEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29/06/2026

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 20

Date de la Convocation : 24/06/2026

**OBJET : TARIFS RESTAURANT SCOALIRE
2026-2027**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de Mme Aline GUILLUY, Maire.

PRESENTS :

Aline GUILLUY – Laurent HOYEZ – Alexandra FRASER-PINTAPARIS – Arnold CLAUSSE – Marie-José DUFOSSE-FRASER – Cameron GALVAIRE – Nadège KAMWA – Jean-Michel PASQUON – Nathalie GERON – Georges MOURAO – Thomas BRUNIAUX – Julie BOUDAL – Alexandre KRASNOBRODA – Teddy MEURDESOF – Cédric COURTOIS – Kévin FERRAIRA – Stéphanie CAPPE – Clémence DECRAMER – Marie DEBRAY

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Anaïs CABARET

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :

Bernadette FERREIRA – Sandra TARDIEU – Alexis SEPTIFORT

SECRETAIRE DE SEANCE :

Cameron GALVAIRE

Vu la délibération N°2025-39 et précédentes ;

Madame la Maire rappelle à l'assemblée la révision des tarifs de la restauration scolaire, opérée dès le mois de janvier 2020, aillant permis d'instaurer une tarification sociale basée sur les revenus et la composition des familles.

Ce dispositif a eu pour effet d'augmenter la fréquentation de la cantine tant en nombre d'enfants inscrits qu'en nombre de repas. Cette hausse de la fréquentation démontre que la tarification sociale instaurée répond à un besoin réel de la population.

La commune reste éligible à l'aide initiale de l'Etat de 3 euros par repas facturé 1 € aux familles les moins favorisées, sous réserve de la disponibilité des crédits. Madame la Maire propose de maintenir la tarification sociale mise en place en 2020.

Elle propose de ne pas augmenter les tarifs pour les familles auxilloises, d'ouvrir les tarifs dits « auxillois » aux enfants de Vitz-sur-Authie et de Willencourt pour qui l'école d'Auxi est leur école de secteur et d'appliquer le tarif dégressif pour les familles extérieures dès 2 enfants et non plus à partir de 3.

Elle propose également que les tarifs votés lors de cette réunion soient applicables à la rentrée scolaire 2026/2027, soit à compter du 15 août 2026.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité, 19 pour, 1 contre (M. Cédric COURTOIS), 0 abstention :**

- **FIXE** ainsi qu'il suit les nouveaux tarifs du restaurant scolaire à compter de la rentrée scolaire 2026/2027 :

Enfants auxillois et habitants les communes de Vitz-sur-Authie et Willencourt dont la famille à un quotient familial (QF) :

- | | |
|--|--------|
| • Tranche 1 : Inférieur ou égal à 1000 € | 1 € |
| • Tranche 2 : De 1001 € à 1 750 € | 3,10 € |
| • Tranche 3 : Supérieur à 1 751 € | 3,80 € |

Enfants venant de l'extérieur :

- | | |
|-----------------------------------|--------|
| • Famille de moins de 2 enfants : | 5,20 € |
| • Famille de 2 enfants et plus : | 4,70 € |

Personnel enseignant et communal locaux : 5,20 €

Personnel d'autres administrations : 5,50 €

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an que dessus et ont signé sur le registre les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME
AUXI LE CHATEAU, le 29/06/2026
La Maire,

Aline GUILLUY